

Programme d'allocations pour le logement Canada-Manitoba –

Volet Itinérance

Demande de renouvellement annuelle

Ce document est offert en d'autres formats, sur demande.

Le volet Itinérance du Programme d'allocations pour le logement Canada-Manitoba aide à soutenir l'autonomie et à fournir un logement sûr et stable aux personnes à risque d'itinérance ou en situation d'itinérance en offrant des allocations qui comblent les écarts d'abordabilité des coûts de logement.

Ce formulaire de renouvellement sert à vérifier que vous êtes toujours admissible au Programme et à assurer que vous recevez le bon montant. Vous devrez remplir ce formulaire chaque année pour garantir votre admissibilité et le maintien des allocations.

Où présenter votre demande de renouvellement annuelle

Si vous êtes locataire à Winnipeg, vous pouvez fournir tous les formulaires dûment remplis à End Homelessness Winnipeg,

par courriel à CMHB@endhomelessnesswinnipeg.ca; en composant le 204 915-6940 ou le 204 619-8746; ou par courrier postal à l'adresse suivante :

1075, avenue Portage, bureau 209A, Winnipeg (Manitoba) R3G 0R8

Si vous êtes locataire à Thompson, vous pouvez fournir tous les formulaires dûment remplis à la CMHA de Thompson,

par courriel à cmhbsupport@cmhathompson.ca; en composant le 204 939-0948; ou par courrier postal à l'adresse suivante :

43, baie Fox, Thompson (Manitoba) R8N 1E9

Si vous êtes locataire dans toute autre région en dehors de Winnipeg et de Thompson, vous pouvez fournir tous les formulaires dûment remplis à la Brandon Neighbourhood Renewal Corporation,

par courriel à rentsupplement@bnrc.ca ou à supplement@bnrc.ca; en personne sur rendez-vous en composant le 204 729-2490, poste 116; ou par courrier postal à l'adresse suivante :

440, avenue Rosser, Brandon (Manitoba) R7A 0K3

Instructions et étapes suivantes

- Remplissez et remettez la présente demande de renouvellement accompagnée de tous les documents exigés (reportez-vous à la liste de contrôle des documents exigés ci-dessous). **Tous les renseignements seront examinés et vérifiés pour confirmer leur exactitude.**
- Vous recevrez une lettre par la poste ou un courriel vous indiquant si votre demande a été approuvée ou refusée, ou si nous avons besoin de plus de renseignements de votre part.
- Si vos renseignements ont changé depuis que vous avez fourni votre demande, vous devez [télécharger et remplir le formulaire de changement des renseignements](#) et le remettre à End Homelessness Winnipeg, à la CMHA de Thompson ou à la Brandon Neighbourhood Renewal Corporation.

Liste de contrôle des documents exigés

- Formulaire de renouvellement rempli. La demande ne sera pas évaluée tant que tous les documents n'auront pas été fournis.
- Si ce formulaire a été rempli par un mandataire ou un curateur public, veuillez inclure une copie des documents attestant l'autorité pertinente.
- Preuves de tous les revenus, y compris les montants. Il peut s'agir de votre lettre budgétaire de l'Aide à l'emploi et au revenu ou de votre lettre de confirmation concernant l'Allocation pour le loyer (destinée aux non-bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu); ou de documents attestant vos revenus tirés d'un emploi (copie de vos trois derniers bulletins de salaire), de votre travail indépendant (revenus et dépenses mensuels), de l'assurance-emploi, de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti, du Régime de pensions du Canada, de l'indemnisation des accidents du travail, d'un plan de retraite individuel ou d'une pension d'invalidité.
- Preuve de location. Il peut s'agir d'une copie de votre convention de location actuelle, d'une copie de votre formulaire d'Allocation pour le loyer de l'Aide à l'emploi et au revenu (le cas échéant) ou d'une copie d'une convention de location écrite. Si vous n'avez pas de convention de location écrite, votre propriétaire ou la personne à qui vous louez peut [télécharger et remplir une convention de location écrite](#) et la fournir avec votre demande.
- Preuve du loyer et (le cas échéant) des charges. Il peut également s'agir de votre convention de location actuelle, comme il est indiqué ci-dessus.
- Formulaire signé de la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels (pages 6 et 7).
- Renseignements sur le dépôt direct, le cas échéant (dernière page de la demande).

Programme d'allocations pour le logement Canada-Manitoba
Demande de renouvellement annuelle – Volet Itinérance

Veillez remplir les sections suivantes pour confirmer votre admissibilité continue.

1. Renseignements sur la personne visée par la demande et adresse

Prénom	
Nom de famille	
N° d'assurance sociale	
Adresse	
Ville ou village (au Manitoba)	
Code postal	
Courriel	
N° de téléphone	

Veillez noter que votre numéro d'assurance sociale est nécessaire à des fins fiscales. **Les allocations pour le logement Canada-Manitoba ne sont pas un revenu imposable, mais Logement Manitoba est tenu de vous fournir un formulaire T5007 au moment de la déclaration de revenus.** [Renseignements complémentaires.](#)

Renseignements sur l'organisme d'aide au logement (le cas échéant)

Nom de l'organisme	
Nom de la personne-ressource	
N° de téléphone et courriel de la personne-ressource	

2. Renseignements sur le revenu

Pour bénéficier du Programme d'allocations pour le logement, toutes les personnes qui présentent une demande doivent disposer de sources de revenu et fournir des preuves de revenu.

Il peut s'agir de votre lettre budgétaire de l'Aide à l'emploi et au revenu ou de votre lettre de confirmation concernant l'Allocation pour le loyer (destinée aux non-bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu); ou de documents attestant vos revenus tirés d'un emploi (copie de vos trois derniers bulletins de salaire), de votre travail indépendant (revenus et dépenses mensuels), de l'assurance-emploi, de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti, du Régime de pensions du Canada, de l'indemnisation des accidents du travail, d'un plan de retraite individuel ou d'une pension d'invalidité.

Recevez-vous l'Aide à l'emploi et au revenu?

- Oui, je reçois l'Aide à l'emploi et au revenu.

Numéro de dossier de l'Aide à l'emploi et au revenu : _____

Votre numéro de dossier de l'Aide à l'emploi et au revenu comporte six chiffres et se trouve sur toute communication que vous avez reçue (p. ex., lettre budgétaire).

- Non

Recevez-vous l'Allocation pour le loyer destinée aux non-bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu?

- Oui, je reçois l'Allocation pour le loyer destinée aux non-bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu.

Numéro de la demande d'Allocation pour le loyer destinée aux non-bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu : _____

Votre numéro de demande d'Allocation pour le loyer destinée aux non-bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu comporte six chiffres et se trouve sur toute communication que vous avez reçue (p. ex. des lettres).

- Non

Si vous ne recevez ni l'Aide à l'emploi et au revenu ni l'Allocation pour le loyer destinée aux non-bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu

Veuillez indiquer le montant de votre revenu mensuel net et celui de votre conjoint ou conjointe (le cas échéant). Veuillez fournir les preuves de revenu mentionnées précédemment.

Source de revenu	Revenu mensuel net de la personne visée par la demande	Revenu mensuel net du conjoint ou de la conjointe
Revenu d'emploi		
Travail indépendant (net)		
Assurance-emploi		
Sécurité de la vieillesse		
Supplément de revenu garanti		
Régime de pensions du Canada		
Indemnisation des accidents du travail		
Plan de retraite individuel ou pension d'invalidité		
Autre		

3. Renseignements supplémentaires sur la location

Les questions suivantes nous aident à confirmer combien d'argent vous recevrez. Veuillez remplir les sections aussi précisément que possible.

Vivez-vous avec quelqu'un qui paie également une part du loyer?

- Non
- Oui

Si oui, indiquez combien vous payez par mois pour votre part du loyer : _____

Votre loyer comprend-il toutes vos charges (chauffage, électricité, eau)?

- Oui
- Non

Si ce n'est pas le cas, vous pouvez bénéficier de fonds supplémentaires pour vous aider à payer les charges. **Veillez noter que le dépôt direct est le mode de versement privilégié des fonds supplémentaires d'aide au paiement des charges. Veuillez indiquer vos renseignements relatifs au dépôt direct à la dernière page de la demande.**

Si votre situation ne vous permet pas de recevoir un dépôt direct, veuillez cocher la case suivante :

- Veuillez effectuer le paiement par la poste (utilisez mon adresse dans la section « Renseignements sur la personne visée par la demande »).

COLLECTE, UTILISATION ET COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Vos renseignements personnels sont recueillis conformément aux programmes de Logement Manitoba et seront utilisés pour déterminer votre admissibilité et vérifier si vous êtes toujours admissible au Programme d'allocations pour le logement Canada-Manitoba. Vos renseignements personnels sont protégés en vertu des dispositions sur la protection de la vie privée de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Si vous avez des questions sur la collecte de ces renseignements, veuillez communiquer avec la coordination de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée de Logement Manitoba au 204 945-3025 ou à l'adresse suivante : 352, rue Donald, bureau 700, Winnipeg (Manitoba).

CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION OU À L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

Je comprends que End Homelessness Winnipeg, la CMHA de Thompson ou la Brandon Neighbourhood Renewal Corporation administre le Programme d'allocations pour le logement Canada-Manitoba au nom de Logement Manitoba. Je consens à ce que End Homelessness Winnipeg, la Brandon Neighbourhood Renewal Corporation ou la CMHA de Thompson échange mes renseignements personnels avec d'autres ministères et organismes du gouvernement du Manitoba dans le but de déterminer mon admissibilité au Programme d'allocations pour le logement Canada-Manitoba ainsi que mes besoins en matière de logement.

J'autorise toute personne et tout organisme à communiquer ou à échanger des renseignements à cette fin. Je comprends que le présent consentement vise les renseignements suivants : emploi, revenus, éléments d'actif ou de passif, ressources, allocations reçues dans le cadre d'autres programmes ou tout autre renseignement personnel jugé pertinent.

Je comprends que End Homelessness Winnipeg, la Brandon Neighbourhood Renewal Corporation ou la CMHA de Thompson ne sera pas en mesure de déterminer mon admissibilité au Programme d'allocations pour le logement Canada-Manitoba si je choisis de ne pas donner le consentement susmentionné.

Je comprends que le gouvernement du Manitoba (ou un tiers désigné par le gouvernement du Manitoba) peut utiliser mes renseignements anonymisés pour l'analyse et la recherche au sujet de ses programmes et services. À cette fin, mes renseignements peuvent être combinés avec des renseignements provenant d'autres ministères ou organismes du gouvernement du Manitoba. Je comprends que le gouvernement du Manitoba peut communiquer avec moi pour obtenir des commentaires sur le Programme d'allocations pour le logement Canada-Manitoba.

Je comprends que mes renseignements peuvent être communiqués au gouvernement du Canada et à ses agents, y compris à Statistique Canada et à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (ou un tiers désigné par le gouvernement du Canada) pour l'analyse et la recherche au sujet de programmes nationaux de logement.

Une copie ou une télécopie du présent consentement signé a le même effet que l'original et est suffisante pour autoriser la communication ou l'échange de renseignements.

DÉCLARATION

Je comprends que la présente demande ne constitue pas un engagement de End Homelessness Winnipeg, de la Brandon Neighbourhood Renewal Corporation ou de la CMHA de Thompson à me fournir un logement. Je reconnais qu'une fois fournie, cette demande devient la propriété de End Homelessness Winnipeg, de la Brandon Neighbourhood Renewal Corporation ou de la CMHA de Thompson.

Si cette demande est acceptée, je reconnais mon obligation d'aviser immédiatement le bureau administratif de tout changement dans ma situation, y compris tout changement d'adresse résidentielle ou de revenu, et de tous les autres renseignements susceptibles d'avoir une incidence sur mes allocations ou mon admissibilité au Programme.

J'atteste que les renseignements fournis dans le présent document sont véridiques, exacts et complets en tout point. Je comprends que si les renseignements fournis ne sont pas véridiques et exacts, End Homelessness Winnipeg, la Brandon Neighbourhood Renewal Corporation ou la CMHA de Thompson peut annuler ma demande ou prendre toute autre mesure jugée appropriée.

Je comprends que les renseignements fournis à End Homelessness Winnipeg, à la Brandon Neighbourhood Renewal Corporation ou à la CMHA de Thompson seront examinés et que l'organisme peut me renvoyer la présente demande ou exiger des renseignements supplémentaires à la suite de cet examen. Je comprends que tout retard dans la réception de ma demande peut avoir des répercussions sur le montant des allocations devant être versées en mon nom.

Signature de la personne visée par la demande

- En cochant cette case, je soussigné(e), _____ (nom complet), reconnais avoir lu et accepté les conditions ci-dessus relatives à la collecte, à l'utilisation et à la communication des renseignements personnels.

Date

Signature du mandataire ou du curateur public

- En cochant cette case, je soussigné(e), _____ (nom complet du mandataire ou du curateur public), au nom de _____ (nom complet de la personne visée par la demande), reconnais que la personne visée par la demande a lu et accepté les conditions relatives à la collecte, à l'utilisation et à la communication des renseignements personnels.

Date

Demande de dépôt direct

Section A – Renseignements relatifs au dépôt direct

Vous trouverez ci-dessous les différentes façons de fournir vos renseignements relatifs au dépôt direct. Choisissez la méthode qui vous convient le mieux.

1- Services bancaires en ligne

- Connectez-vous à vos services bancaires en ligne, cliquez sur le compte dans lequel vous souhaitez que votre argent soit déposé et sélectionnez le formulaire imprimable de dépôt direct de la paie. Veuillez noter que ces instructions peuvent varier légèrement d'un établissement financier à l'autre, mais qu'elles devraient rester relativement semblables, quel que soit l'établissement. Si vous avez des difficultés à trouver vos renseignements relatifs au dépôt direct en ligne, vous pouvez appeler directement votre banque pour obtenir de l'aide.
- Joignez vos renseignements sur le dépôt direct à votre demande dûment remplie.

2- Chèque personnalisé annulé

- Joignez un chèque en blanc lié à votre compte bancaire et écrivez « ANNULÉ » dessus. Nous nous servons des renseignements financiers figurant sur le chèque pour vous inscrire au dépôt direct.

3- À votre banque

- Vous pouvez également obtenir un formulaire de dépôt direct auprès de votre banque **OU**
- Demandez à votre établissement financier de remplir les champs ci-dessous. **Veillez à ce que le cachet soit apposé dans le champ prévu à cet effet.**

Numéro de la
succursale

Numéro de l'établissement
financier

Numéro de
compte

Cachet de l'établissement financier

Section B – Autorisation de la personne visée par la demande

- En cochant cette case, je soussigné(e), _____ (nom complet), autorise End Homelessness Winnipeg, la Brandon Neighbourhood Renewal Corporation ou la CMHA de Thompson à verser mes allocations dans le compte bancaire indiqué à la section A. J'accepte d'aviser par écrit cet organisme de tout changement apporté à mon établissement financier, à ma succursale ou à mon numéro de compte bancaire et de lui accorder un minimum de 10 jours ouvrables, après la réception de l'avis, pour effectuer le changement. Le service de dépôt direct se poursuivra jusqu'à ce que j'en demande l'annulation par écrit à End Homelessness Winnipeg, la Brandon Neighbourhood Renewal Corporation ou la CMHA de Thompson. Je comprends que le dépôt direct est un service facultatif et volontaire et que l'organisme a le droit d'annuler ce service et de recourir au paiement par chèque sans préavis.

Date